Recu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID: 069-216900068-20251007-250514-DE



Téléphone : 04 74 89 30 24 Email: mairie@amplepuis.fr Site: www.amplepuis.fr

MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2025 Extrait du registre des Délibérations Délibération n°14

OBJET:

SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE **PETITES VILLES DE DEMAIN**

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractére exécutoire de cet acte.

En exercice: 27 membres

Présent(s): 17

Pouvoir(s): 7

Absent(s): 10

Délibération comportant

2 page(s),

1 annexe(s)

Réception en Préfecture le : 13/10/1

Publication le:

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le sept octobre deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance: René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir : André DAMAIS (pouvoir à Jean-Marc GUILLOT), Nathalie CHANFRAY (pouvoir à Lydie AUGAY), Laurence PIERRAT (pouvoir à Corinne GELIN), Aurélie LEDIEU (pouvoir à Angélique GONIN-CHARTIER), Emmanuel MAETZ (pouvoir à Peggy ROUGE-PIPEREAU), Patricia BALMONT (pouvoir à Daniel DUMONTET), Dimitri GIRARD (pouvoir à Pascale CERNICCHIARO) Le ou les membres absent(s): André DAMAIS, Nathalie CHANFRAY, Laurence PIERRAT, Aurélie LEDIEU, Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ, Patricia PIVOT, Romain COLLIER, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Vu la délibération n°15 du 30 mars 2021 approuvant la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD) et le recrutement d'un chef de projet ;

Vu la convention d'adhésion « Petites villes de demain » (PVD) signée le 27 avril 2021 ;

Vu la convention de co-pilotage et de cofinancement d'un poste de chef de projet signée le 10 juin 2021;

Vu le recrutement de la cheffe de projet PVD au 21 juin 2021;

Vu la délibération n°14 du 4 octobre 2022 approuvant la convention cadre PVD;

Vu la convention cadre PVD signée le 03 janvier 2023 ;

Vu la délibération n°8 du 28 mai 2024 approuvant l'avenant n°1 à la convention de copilotage et de

Vu l'avenant n°1 signé le 20 juin 2024 entre la COR et les communes d'Amplepuis, Cours et Thizy-les-Bourgs ;

Vu le nouveau plan de financement validé lors du COPIL du 28 juillet 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, affaires générales du 29/09/2025

Il est rappelé l'engagement de la COR et des communes d'Amplepuis, Cours et Thizy-les-Bourgs pour la revitalisation de leurs centres-bourgs depuis plusieurs années.

Fin 2020, les trois communes et la COR ont été retenues au programme national Petites villes de demain (PVD). La convention d'adhésion au programme PVD a été signée le 27 avril 2021 entre l'État, la COR et les trois communes lauréates.

Afin de piloter et animer les actions dans un souci permanent de transversalité et de cohérence avec le projet de territoire de l'EPCI, une cheffe de projet « Petites Villes de Demain » a été recrutée le 21 juin 2021. Une convention de copilotage et de cofinancement a été signée le 10 juin 2021 entre la COR et les trois communes lauréates. Un avenant n°1 a été signé le 20 juin 2024 afin de mettre à jour le plan de financement.

Une des missions de la cheffe de projet a été de construire la convention cadre, signée le 3 janvier 2023, ainsi que l'avenant n°2 à l'Opération de revitalisation du territoire (ORT) signé le 1^{er} février 2023. Depuis, le programme PVD se poursuit avec la mise en œuvre des actions, tant dans leurs phases d'études qu'en opérationnel.

Le poste de chef de projet est subventionné par l'Agence nationale de la rénovation de l'habitat (ANAH) à hauteur de 50% et par la Banque des territoires à hauteur de 25%.

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le



Un deuxième avenant est nécessaire afin de mettre à jour le plan de financement du fait de l'arrêt du subventionnement de la banque des territoires à compter de mars 2026, date de fin du programme Petites Villes de Demain. Une revalorisation du poste est également réalisée à partir d'octobre 2025 du fait de la complexité de certains projets.

Le présent avenant modifie le deuxième alinéa de l'article 7 de la convention du 10 juin 2021, et remplace les modifications effectuées lors de l'avenant n°1 :

« Le poste de chef de projet PVD est financé par :

- une subvention de l'ANAH à hauteur de 50 % (demande réalisée en janvier 2025 sur la base du salaire connu à cette date) ;
- une subvention de la Banque des territoires, via la Préfecture du Rhône, à hauteur de 25% (demande réalisée en janvier 2025 sur la base du salaire connu à cette date), jusqu'à la période prévisionnelle de mars 2026;

La charge salariale restante est supportée par les trois communes à parts égales.

Le plan de financement prévisionnel est ci-annexé. »

PLAN DE FINANCEMEN	T PREVISIONNEL PO	STE CHEFFE D	DE PROJET PVD	
	2025 (modifications d'octobre à décembre)	2026	2027 (jusqu'à juin)	TOTAL
Budget prévisionnel du poste € brut chargé	45 819 €	49 000 €	24 500 €	119 319 €
ANAH	22 500 €	24 500 €	12 250 €	59 250 €
Banque des territoires	10 500 €	2 625 €	0€	13 125 €
TOTAL SUBVENTIONS	33 000 €	27 125 €	12 250 €	72 375 €
Reste à charge collectivités	12 819 €	21 875 €	12 250 €	46 944 €
Amplepuis	4 273 €	7 292 €	4 083 €	15 648 €
Cours	4 273 €	7 292 €	4 083 €	15 648 €
Thizy les Bourgs	4 273 €	7 292 €	4 083 €	15 648 €

Les autres dispositions de la convention du 10 juin 2021 sont inchangées.

Le Conseil Municipal:

- 1 APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de copilotage et de cofinancement d'une cheffe de projet PVD ;
- 2 AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'avenant n°2 à la convention de copilotage et de cofinancement d'une cheffe de projet PVD ;
- **3 MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations Pour copie conforme.

Amplepuis, le 07 octobre 2025

Le secrétaire de séance Angélique GONIN-CHARTIER

<u>Pièce jointe</u>: Convention Le Maire, René PONTET

Recu en préfecture le 13/10/2025

Publié le



ID: 069-216900068-20251007-250514-DE









CONVENTION RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN RECRUTEMENT D'UN CHEF DE PROJET

Avenant n°2

Entre

d'une part.

la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, sise 3 rue de la Venne, 69170 TARARE représentée par son Président, Monsieur Patrice VERCHÈRE habilité par la délibération n° COR xxxx du bureau communautaire du 6 novembre 2025, ci-après désignée la Communauté de l'Ouest Rhodanien ou COR,

et,

d'autre part,

- la Commune d'Amplepuis, sise 9 Place de l'Hôtel de ville, 69550 Amplepuis représentée par son Maire, Monsieur René PONTET, habilité par la délibération n°xxx du conseil municipal de la Commune d'Amplepuis du 7 octobre 2025,

et

- la Commune-de Cours, sise Place de la Libération, 69470 Cours représentée par son Maire, Monsieur Patrice VERCHÈRE, habilité par la délibération n° xxx - 21 du conseil municipal de la Commune de Cours du 13 octobre 2025,

- la Commune de Thizy-les-Bourgs, sise 1 rue Veuve Crozet, 69240 Thizy-les-Bourgs représentée par son Maire, Monsieur Ludovic CHERPIN, habilité par la délibération n° xxx du conseil municipal de la Commune de Thizy-les-Bourgs du 17 octobre 2025 ;

Vu la délibération n° xxx du bureau communautaire de la COR du 6 novembre 2025 ;

Vu la délibération n° xxx du conseil municipal de la Commune d'Amplepuis du 7 octobre 2025;

Vu la délibération n° xxx - 21 du conseil municipal de la Commune de Cours du 13 octobre 2025;

Vu la délibération n° xxx -27 du conseil municipal de la Commune de Thizy-les-Bourgs du 17 octobre 2025;

Vu la convention en date du 10 juin 2021 relative au programme Petites villes de demain et au recrutement d'un chef de projet ;

Vu l'avenant n°1 en date du 20 juin 2024 ;

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le



ID: 069-216900068-20251007-250514-DE

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

La convention d'adhésion au programme Petites villes de demain (PVD) a été signée le 27 avril 2021 entre l'État, la Communauté de l'Ouest Rhodanien ainsi que les communes d'Amplepuis, Cours et de Thizy-les-Bourgs

Afin de piloter et animer les actions dans un souci permanent de transversalité et de cohérence avec le projet de territoire de l'EPCI, une cheffe de projet « Petites Villes de Demain » a été recrutée le 21 juin 2021. Une convention de copilotage et de cofinancement a été signée le 10 juin 2021 entre la COR et les trois communes lauréates. Un avenant n°1 a été signé le 20 juin 2024 afin de mettre à jour le plan de financement.

Une des missions de la cheffe de projet a été de construire la convention cadre, signée le 3 janvier 2023, ainsi que l'avenant n°2 à l'Opération de revitalisation du territoire (ORT) signé le 1^{er} février 2023. Depuis, le programme PVD se poursuit avec la mise en œuvre des actions, tant dans leurs phases d'études qu'en opérationnel.

Le poste de chef de projet est subventionné par l'Agence nationale de la rénovation de l'habitat (ANAH) à hauteur de 50% et par la Banque des territoires à hauteur de 25%.

Un deuxième avenant est nécessaire afin de mettre à jour le plan de financement du fait de l'arrêt du subventionnement de la banque des territoires à compter de mars 2026, date de fin du programme Petites Villes de Demain. Une revalorisation du poste est également réalisée à partir d'octobre 2025 du fait de la complexité de certains projets.

Article 1er

Le deuxième alinéa de l'<u>article 7</u> de la convention du 10 juin 2021, modifié par l'avenant n°1, est rédigé comme suit :

« Le poste de chef de projet PVD est financé par :

- une subvention de l'ANAH à hauteur de 50 % % (demande réalisée en janvier 2025 sur la base du salaire connu à cette date) ;
- une subvention de la Banque des territoires, (demande réalisée en janvier 2025 sur la base du salaire connu à cette date), via la Préfecture du Rhône, à hauteur de 25% jusqu'à la période prévisionnelle de mars 2026;

La charge salariale restante est supportée par les trois communes à parts égales.

Le plan de financement prévisionnel est ci-annexé. »

Article 2

Le plan de financement applicable à compter d'octobre 2025 est joint au présent avenant en annexe n°1.

Article 3

Les autres dispositions de la convention du 10 juin 2021 sont inchangées.

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le



ID: 069-216900068-20251007-250514-DE

Fait en 4 exemplaires originaux,

À Tarare, le

Le Président de la COR,

Le Maire d'Amplepuis,

Patrice VERCHÉRE

Renée PONTET

Le Maire de Cours

Le Maire de Thizy-les-Bourgs

Patrice VERCHÉRE

Ludovic CHERPIN

Copie de l'avenant n°2 : ANAH et Banque des Territoires

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le



ID: 069-216900068-20251007-250514-DE

ANNEXE N°1: PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	2025 (modifications d'octobre à décembre)	2026	2027 (jusqu'à juin)	TOTAL
Budget prévisionnel du poste € brut chargé	45 819 €	49 000 €	24 500 €	119 319 €
ANAH	22 500 €	24 500 €	12 250 €	59 250 €
Banque des territoires	10 500 €	2 625 €	0€	13 125 €
TOTAL SUBVENTIONS	33 000 €	27 125€	12 250 €	72 375 €
Reste à charge collectivités	12 819 €	21 875€	12 250 €	46 944 €
Amplepuis	4 273 €	7 292 €	4 083 €	15 648 €
Cours	4 273 €	7 292 €	4 083 €	15 648 €
Thizy les Bourgs	4 273 €	7 292 €	4 083 €	15 648 €